



Lettre d'information municipale de Soyons N°17 – Décembre 2019

Intempéries de Novembre : les victimes de la panne de courant seront indemnisées

Les personnes touchées par la panne d'électricité géante qui a plongé plusieurs foyers dans le noir entre le 14 novembre et le 18 novembre 2019 seront dédommagées. Ces personnes bénéficieront systématiquement du versement d'une somme forfaitaire de 2 euros HT par kVA de puissance souscrite par tranche de 5 heures consécutives de coupure d'électricité (dans la limite de 40 tranches consécutives de 5 heures). Cette somme sera automatiquement versée par Enedis à votre fournisseur d'électricité qui la reportera sur une de vos prochaines factures d'énergie.

Pour exemple, un usager qui a souscrit un abonnement de 9 kVA et qui a subi 96 heures de coupure de courant, recevra une indemnisation de 342 euros (2 € multipliés par 9 kVA multipliés par 19 tranches de cinq heures de coupure).

Mise en place de "Toutounet" ... pour garder des rues propres !

Qu'est-ce qu'un Toutounet ? Le Toutounet est un sac en plastique qui permet de ramasser les déjections. **3 dispositifs ont été installé dans le village** : place Soïo, place Dumazel et prêt de la Mairie. Nous espérons que la mise en place de ces réserves de sacs incitera les propriétaires de chiens à maintenir la propreté de nos rues. 😊



Cérémonie des Vœux

Le Maire Hervé Coulmont ainsi que son Conseil Municipal invitent toute la population à la traditionnelle **Cérémonie des Vœux qui se déroulera le mercredi 8 Janvier à 19h à la Salle des Fête André Comte**. Ce sera l'occasion de faire un retour sur l'année 2019 mais également de voir les perspectives pour 2020 en partageant un moment convivial.

Réunion de tous les Professionnels Soyonnais

Afin (notamment) de préparer notre 2^{ème} Salon des Professionnels Soyonnais (qui se tiendra le Samedi 4 Avril 2020), nous invitons **toutes les personnes exerçant une activité professionnelle sur Soyons** à participer à la réunion que nous organisons le

Lundi 27 Janvier prochain à 19h30 à la Mairie.

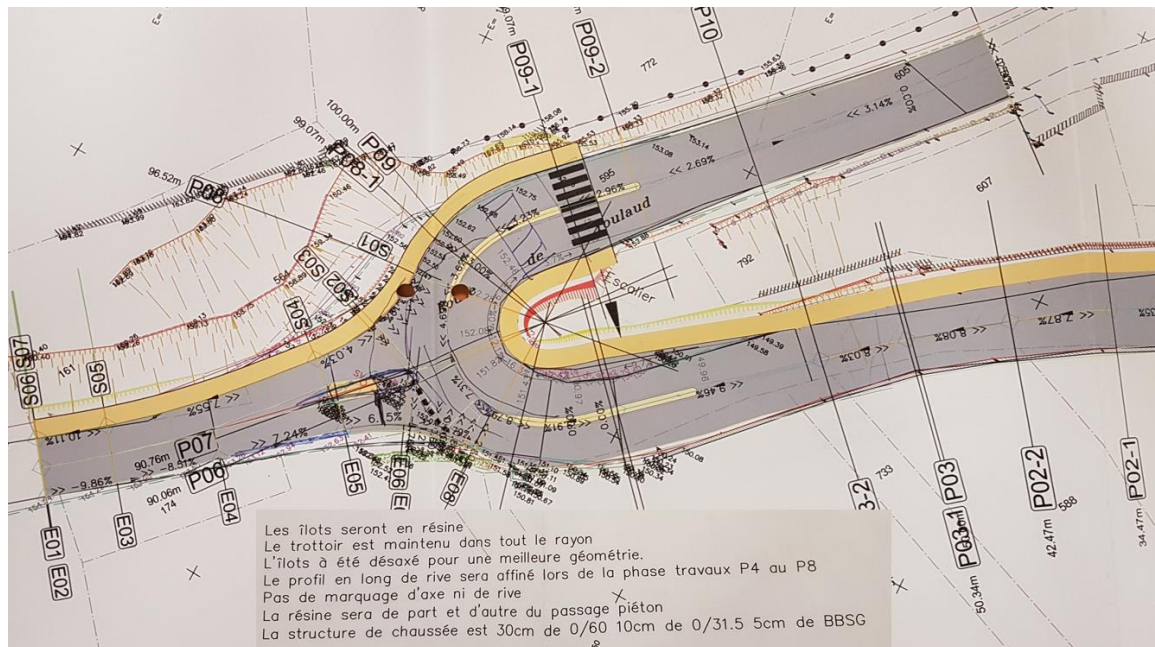
Nous étudierons ensemble comment améliorer la réussite de ce salon afin que les soyonnais viennent plus encore à la rencontre de leurs artisans, commerçants, entreprises, professions libérales ... Cette réunion sera également l'occasion d'aborder d'autre sujets touchant à l'économie dans notre village.

Mercredis fériés = relâches pour le marché soyonnais

Le marché hebdomadaire du mercredi soir a trouvé son public : on y vient faire ses emplettes, rencontrer des gens, boire un verre à la buvette des associations. Le 25 Décembre (Noël) et le 1^{er} Janvier (Jour de l'An) tombant un mercredi, il n'y aura pas de marché à ces dates-là. Mais rassurez-vous, nos forains seront de retour dès le 8 Janvier, même si ce jour là se déroulera la Cérémonie des Vœux à la Salle des Fêtes (Cf. ci-dessus).

Aménagement du carrefour Route de Jaulan / Route de Toulaud

Comme nous avons eu l'occasion de vous l'annoncer, le carrefour Route de Jaulan / Route de Toulaud va être aménagé. L'entreprise devant réaliser les travaux venant d'être désignée (Entreprise E26), **les travaux devraient débuter dès janvier 2020**. La durée prévisionnelle du chantier est de 6 semaines. Il n'y aura aucune fermeture de route : seuls des feux et des alternats seront mis en place. Cette aménagement devrait permettre une plus grande sécurisation notamment par la mise en place d'un cheminement piéton, d'un passage piétons et d'îlots centraux sur la Route de Toulaud.



Recensement de la population soyonnaise

Nous remercions toutes les personnes qui ont répondu positivement à notre recherche.

Nous vous présentons les 4 personnes qui sont susceptibles de venir sonner chez vous **entre le jeudi 16 janvier et le samedi 15 février 2020** :

Mme TROUILLER
M RODRIGUEZ
M GAUTIER
M COURIOL

Ils seront munis d'une carte officielle signée par le maire.

Le recensement de la population est important car de ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget de la commune, plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Il sert au niveau local notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires, déterminer les moyens de transports à développer, etc. Ce recensement de la population est gratuit et les réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.